

ASSEMBLEE NATIONALE

1er mars 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 603

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 168

Dans le dernier alinéa du III de cet article, substituer au mot :

« dans »,

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.